



Groupe sectoriel Abris et AME – Burkina Faso

Version 12 Octobre 2019

Termes de référence, comité technique Abris, Burkina Faso

I. Contexte

Le groupe sectoriel « Abris - AME » a pour objectif global de fournir un appui aux autorités burkinabè, de coordonner les interventions dans ce domaine et d'améliorer l'impact des interventions en faveur des personnes déplacées, des retournés et des communautés hôtes.

En matière d'abris, les interventions en faveur des personnes déplacées, peuvent se traduire par : (i) la fourniture d'abris d'urgence, transitionnels ou plus durables, (ii) par la réhabilitation ou la reconstruction d'habitats à travers la fourniture d'outils et de matériaux de construction voire de main d'œuvre, (iii) par des donations en argent liquide ou en coupons d'achats.

L'agence chef de file du Groupe sectoriel Abris et AME est le HCR et le co-lead est le CONASUR.

Une des recommandations du rapport de mission en août 2019 d'une représentante du Global Shelter cluster basé à Genève consistait en l'établissement, au sein du Groupe Sectoriel Abris-AME, d'un comité qui sera chargé de soutenir sur le plan technique, la conception et la mise en œuvre des projets « Abris ». Ce type de comités existe en effet dans d'autres opérations. L'objet de ces TdR est précisément d'en définir les tâches.

II. Tâches du comité technique Abris

De manière générale, le comité technique abris sera chargé d'élaborer des stratégies communes de réponse, et ce en étroite collaboration avec les Ministères techniques concernés, les autorités locales, les organisations nationales et internationales impliquées dans ce domaine et les autres clusters (WASH, Protection...), à travers une approche multi sectorielle.

Ce comité veillera en particulier à :

1. Encourager la complémentarité et l'harmonisation des approches et des interventions dans les domaines suivants : modèles d'abris qui peuvent être utilisés dans différents contextes (famille d'accueil, sites informels, etc.), composition des kits outils et matériaux pour la construction d'abris, utilisation ou non de coupons/bons d'achats ou distribution directe, type d'approche communautaire préconisée... ;
2. Harmoniser les interventions et les kits abris fournis par les partenaires, qu'ils soient d'urgence, transitionnels ou durables ;
3. Etablir les coûts pour chaque type d'abris et les modalités de mise en œuvre ;



Groupe sectoriel Abris et AME – Burkina Faso

4. Soutenir les autorités locales, les services techniques concernés et les partenaires humanitaires dans l'aménagement des espaces d'accueil des personnes déplacées. Proposer des guidelines qui respectent les critères minimum « Sphere », en prenant en considération l'impact environnemental ;
5. Agir en étroite collaboration avec les autorités et notamment avec les Directions Régionales de l'Urbanisme et de l'Habitat et le CONASUR ;
6. Pour les organisations qui en ont besoin, contribuer pour le volet technique (i) à la préparation des documents de projets et des budgets et (ii) à l'évaluation des dossiers d'appels d'offre pour la sélection des entrepreneurs ;
7. Contribuer aux activités de formation et de sensibilisation des bénéficiaires sur la maintenance et l'entretien des abris et des espaces communs ;
8. Faciliter l'analyse des besoins en abris afin de mieux répondre aux situations d'urgences et post-urgences ;
9. En tenant compte des recommandations émises dans la Stratégie Abris, revoir les critères communs pour la sélection des bénéficiaires ;
10. Faciliter le partage de manuels techniques et de bonnes pratiques. Assurer la diffusion des informations pertinentes à travers le site du global shelter www.sheltercluster.org ;
11. Accorder une attention particulière pour les cas très vulnérables (femmes ou enfants chef de ménage, orphelins, malades chroniques, handicapés...) ;
12. Veiller à ce que les réponses humanitaires appuient et renforcent les initiatives et les capacités locales ;
13. Faciliter l'échange d'informations sur les entrepreneurs disponibles au niveau local et au-delà ;
14. Faciliter l'évaluation des besoins en abris et des capacités d'y répondre parmi les partenaires ;
15. Faciliter le partage des informations relatives aux distributions et aux bonnes pratiques. Alimenter et mettre à jour la matrice 5W, en concertation avec l'IMO basé à Ouagadougou, mail : bacharou@unhcr.org ;
16. Assurer un suivi technique des projets abris et émettre des recommandations pour en améliorer l'efficacité ;
17. Nexus : sur le plan technique, prendre des initiatives visant à renforcer les capacités des autorités nationales et de la société civile et identifier les voies et les moyens qui à terme, permettraient au comité technique abris de se désengager progressivement.
En coordination avec le GS Abris à Ouaga, faire le lien avec les acteurs de développement impliqués dans la construction et la réhabilitation d'infrastructures de base dans les zones d'accueil des PDI ;
18. Contribuer à la capitalisation des expériences acquises sur le terrain ;
19. Proposer l'organisation de formations sur la préparation aux urgences aux partenaires du GS et des structures étatiques pour renforcer leurs capacités en matière de réponse.



Groupe sectoriel Abris et AME – Burkina Faso

III. Résultats attendus

1. La capacité de préparation et de réponses aux situations d'urgence des acteurs répertoriés est renforcée ;
2. Le plan de travail du groupe de travail est régulièrement élaboré ;
3. Les informations techniques (Plan des sites, base des données Abris/AME, Stratégie Abris/AME ...) sont partagées avec les acteurs humanitaires et les autorités.

IV. Organisation du comité technique

Le comité technique Abris est ouvert à tous les organismes compétents impliqués dans ce domaine d'intervention et qui disposent d'une expertise technique en la matière: les Ministères techniques, notamment des organes tels les Directions de l'Urbanisme et de l'Habitat, et les organisations burkinabè et internationales impliquées dans ce secteur.

En septembre 2019, les organisations suivantes ont manifesté leurs intérêts pour y participer : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat – Centre Nord Kaya, AIRD, CR burkinabè et luxembourgeoise, HCR, HELP, HI, NRC, OIM, SOS Sahel.

Le point focal de ce comité est Mahamadou Bachir Oumara, Shelter Officer, HCR (mail : oumara@unhcr.org). Ce comité sera basé à Kaya. Des réunions seront organisées régulièrement en fonction des besoins du terrain. Les réunions se tiendront à Kaya ou ailleurs selon les priorités.

Les organisations concernées sont invitées à participer régulièrement aux travaux collectifs du comité technique et à désigner un point focal qui assistera aux réunions.